

LE COMITE TERRITORIAL D'ILLE-ET-VILAINE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE RECRUTE

Intitulé du poste : TECHNICIEN SPORTIF ESCALADE

Description du poste de travail :

Il contribue, avec le technicien sportif coordinateur du comité départemental FFME, au développement et à la promotion des activités de la FFME dans le département, participe à l'animation de la saison, et représente le comité.

Principales activités :

- Encadrement de séances d'escalade dans les clubs FFME d'Ille et Vilaine, notamment des séances « performances » - activité principale
- Organisation et préparation de stages d'initiation et de perfectionnement
- Aide à la mise en place des passeports
- Encadrement de séances auprès d'organismes partenaires
- Contribuer à la communication assurée par le comité.
- Participer à l'organisation des compétitions et autres événements sportifs
- Participer à l'aménagement et entretien des sites naturels,
- Prestations d'ouverture de voies d'escalade

Niveau de qualification :

De préférence BEES 1 escalade ou DE escalade (ou en phase terminale de formation).

Suivant expérience et niveau d'escalade, BP JEPS avec certificat de spécialisation « activités d'escalade », licence STAPS Management du sport ou équivalent.

Qualités requises :

- ✓ Expérience d'encadrement en escalade
- ✓ Bon niveau d'escalade
- ✓ Connaissance du monde sportif et associatif,
- ✓ Connaissance de la FFME.

Savoir

- ✓ faire preuve de bonnes capacités relationnelles,
- ✓ être une force de proposition,
- ✓ s'adapter aux contraintes extérieures,
- ✓ respecter un devoir de réserve.

Caractéristiques du contrat de travail : contrat à durée déterminée, évolution probable vers un CDI

Durée du travail hebdomadaire en moyenne sur l'année : 35h, au sein des plages horaires suivantes :

- du mardi au vendredi de 10 heures à 22 heures – exceptionnellement 23h
- le samedi de 8 heures 30 à 18 heures.

Prise de poste souhaité : dès que possible

Fin de poste : 31 juillet 2021

Rémunération du salarié à l'embauche (brut mensuel) : suivant groupe 3 ou 4 CCNS, fonction des diplômes et expérience

Convention collective : Convention Collective Nationale du Sport

Adresser votre candidature à : Daniel VARGAS, Président du CT 35 FFME,
(de préférence par mail) Maison Départementale des Sports
13b, Avenue de Cucillé
35 065 Rennes Cedex
info.ct35@ffme.fr et vargas.daniel@orange.fr
Tel: 02 99 36 46 85